



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

La Directrice

Dossier suivi par : Gilles FLUTET  
Tél. : 05.59.02.86.62  
Mail : s.murcia@inao.gouv.fr

V/Réf : Alfresco – 11-0004-CERS HOLDING-Escales et  
Conilhac Corbières/02-DAU/Compléments du  
15/04/19  
Dossier suivi par Yannis ACCABAT

N/Réf : GF/LG/105/19  
Objet : AEU-ICPE – Projet de parc éolien du Cers  
(repowering)  
Communes d'Escales et de Conilhac Corbières

La Directrice de l'INAO

à

DREAL OCCITANIE  
UID 11-66

Montreuil, le 7 mai 2019

Par courrier électronique en date du 19 avril 2019, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, un complément de dossier présenté par la Société CERS Holding pour le projet éolien sur les communes d'Escales et Conilhac-Corbières. Le projet déposé dans le cadre de la procédure d'autorisation unique le 26 juillet 2016 a fait l'objet d'une demande de complément globale transmise au pétitionnaire par courrier préfectoral du 3 octobre 2016.

En date du 28 août 2016, l'INAO avait émis un avis défavorable à cette implantation de cinq aérogénérateurs et un poste de livraison sur dix parcelles en section A de la commune d'Escales et sur six parcelles en section WA de la commune de Conilhac-Corbières, sur le plateau de Saint-James délimité en AOP « Corbières » et « Languedoc ».

Cette installation positionnée à 22 km du nord-ouest de Narbonne et 30 km de Carcassonne, serait aussi très proche des villages d'Escales, de Conilhac-Corbières et de Lézignan-Corbières, situés entre 700 m et 2 km de distance.

Il avait été également relevé que, implantées à 180 mètres d'altitude, les éoliennes surplomberaient des secteurs viticoles du sillon audois et de la plaine, bordés au sud par les Corbières et son AOP et au nord par la Montagne Noire qui abrite les AOP « Minervois » et « Minervois La Livinière ». Le projet affecterait vingt-sept communes produisant ces signes de qualité, dont cinq à moins de 3 km élaborant de l'AOP « Corbières ».

Le secteur du Lézignanais est déjà particulièrement impacté par onze parcs éoliens en activité et ces cinq nouvelles machines provoqueraient des atteintes visuelles cumulées et simultanées. Le plateau de Saint-James étant concerné au final par trois centrales pour treize machines.

Enfin les communes d'Escales et Conilhac restent des communes rurales où cinquante-huit exploitations essentiellement viticoles exploitent 984 ha de SAU sur lesquelles les vignerons élaborent des vins d'appellation dont l'image est étroitement liée à l'authenticité des terroirs et la beauté des sites, pour produire des vins à forte valeur ajoutée.

Une prolifération de telles machines aurait pour effet de porter atteinte à l'image des AOP concernées.

**INAO**

12, RUE HENRI ROL-TANGUY  
TSA 30003  
93555 MONTREUIL CEDEX - FRANCE  
TEL : 01 73 30 38 00 / TELECOPIE : 01 73 30 38 04  
[www.inao.gouv.fr](http://www.inao.gouv.fr)

Le complément de dossier au projet évoqué, réalisé par les pétitionnaires, ne semble pas être en mesure d'atténuer les nuisances relevées lors de l'étude initiale. Aussi, à la lecture de ce nouveau document, les remarques et les objections émises le 28 août 2016 sont maintenues.

En conséquence, l'INAO confirme son avis défavorable à l'encontre de ce projet.



Marie GUITTARD

Copie : DDTM 11

**INAO**

12, RUE HENRI ROL-TANGUY

TSA 30003

93555 MONTREUIL CEDEX - FRANCE

TEL : 01 73 30 38 00 / TELECOPIE : 01 73 30 38 04

[www.inao.gouv.fr](http://www.inao.gouv.fr)